

**1. Généralités**

En Espagne, le nom de famille est double et généralement constitué du premier nom de famille du père suivi du premier nom de famille de la mère. Maximum deux prénoms sont inscrits dans les registres, pas plus d'un prénom composé et pas plus de deux prénoms simples.

**2. Port du nom dans le cas des conjoints**

Le nom de famille ne change pas après le mariage. Chaque époux conserve son double nom de famille.

**3. Port du nom dans le cas des enfants**

Si le père figure sur l'acte de naissance, que l'enfant soit légitime ou non, le nom de famille est en général constitué du premier nom de famille du père suivi du premier nom de famille de la mère.

Si la filiation est déterminée par les deux lignées, le père et la mère peuvent, d'un commun accord, décider l'ordre des noms de familles transmis (respectivement le premier nom de famille de chacun) avant l'inscription dans les registres. Si cette option n'est pas choisie, l'ordre est le suivant : premier nom de famille du père suivi du premier nom de famille de la mère.

Si le père est inconnu, le double nom de la mère devient le nom de famille de l'enfant

**4. Particularités**

L'ordre des noms de famille du premier né, détermine ensuite l'inscription des noms de famille des enfants suivants qui ont la même filiation.

L'enfant peut, à partir de sa majorité, solliciter le changement de l'ordre des noms de famille.

Sur les actes espagnols, les noms de famille sont séparés avec la particule « y » qui marque uniquement la séparation entre les deux noms (n'est pas utilisé et ne figure pas dans les documents d'identités). Maximum de deux prénoms qui sont séparés par un trait d'union sur les actes pour indiquer la séparation entre les deux prénoms.

**5. Exemples**

Passeport de l'homme:	José Luis de Vega García
Enregistrement en Suisse:	José Luis de Vega García

Passeport de la femme:	María del Pilar Gómez Álvarez
Enregistrement en Suisse:	María del Pilar Gómez Álvarez

Passeport de l'enfant:	Ana-María Begoña de Vega Gómez
Enregistrement en Suisse:	Ana-María Begoña de Vega Gómez